

**BULLETIN D'INSCRIPTION
AU CONCOURS DÉPARTEMENTAL 2023
DU MEILLEUR PAIN AU CHOCOLAT**

Vous trouverez ci-joint le règlement de ce concours (*à lire attentivement*) et ci-dessous le bulletin d'inscription à nous retourner **avant 16 août 2023** (date limite).

**Le Concours du Meilleur Pain au Chocolat
aura lieu le**

Vendredi 8 septembre 2023

à l' AGENCE MAPA

**Centre commercial Les 15 Pierres, Avenue du Traité de Rome
45750 ST PRYVE – ST- MESMIN**

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous comptons sur la participation de nombreux Boulangers et Pâtisseries.

Les artisans Boulangers-Pâtisseries peuvent amener leurs produits, ou les faire livrer de **14h00 à 16h30 précises**.

Les résultats de ce concours seront proclamés **aux alentours de 18h00**.

Les trois premiers lauréats recevront un prix chacun.

Tenue de Boulanger exigée pour la remise des prix.



Groupement professionnel
de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie
du LOIRET

CONCOURS DÉPARTEMENTAL 2023 DU MEILLEUR PAIN AU CHOCOLAT

**À adresser dûment et lisiblement remplie en lettres capitales
à la Chambre Patronale de la Boulangerie du Loiret**

7 rue le Moyne de Bienville - 45100 ORLÉANS - 02 38 56 38 49

ou par mail : boulangerie.loiret@wanadoo.fr

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

.....

.....

NOM et Prénom du candidat :

F

M

SIRET :

NAF :

Téléphone :

Portable du candidat :

Email :

Le candidat est-il (rayer la mention inutile) :

Le chef d'entreprise ? Oui Non

Un salarié de l'entreprise ? Oui Non

***Si le candidat est salarié merci de fournir une copie du bulletin de salaire
et également une copie de sa pièce d'identité.***



Groupement professionnel
de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie
du LOIRET

REGLEMENT DU CONCOURS DÉPARTEMENTAL 2023 Du MEILLEUR PAIN AU CHOCOLAT

**La Chambre Patronale de la Boulangerie du Loiret organise
son 1^{ème} concours départemental du meilleur pain au chocolat.**

**Ce concours a pour but de sélectionner le meilleur pain au chocolat FAIT MAISON.
L'entreprise qui se présente doit apporter ses pains au chocolat.**

ARTICLE 1 ORGANISATEUR

La Chambre Patronale de la boulangerie du Loiret 7 rue le Moyne de Bienville - 45100 ORLÉANS organise ce concours **le vendredi 8 septembre 2023**

**à l' AGENCE MAPA
Centre commercial Les 15 Pierres, Avenue du Traité de Rome
45750 ST PRYVE – ST- MESMIN**

ARTICLE 2 : ELIGIBILITE

Ce concours est ouvert uniquement aux Boulangeries – Pâtisseries artisanales du département, code 1071 C

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

La date limite des inscriptions est fixée au 16 août 2023. Les inscriptions devront être adressées à la Chambre Patronale de la Boulangerie du Loiret 7 rue Le Moyne de Bienville 45100 Orléans.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DE LA REMISE DES PAINS AU CHOCOLAT

Les candidats devront déposer ou faire déposer **un lot de 5 pains au chocolat le vendredi 8 septembre 2023 entre 15h00 et 16h30 :**

- ◆ Dans un contenant neutre fermé sans identification extérieure
- ◆ Accompagnée d'une enveloppe fermée sans identification extérieure dans laquelle ils auront consigné leur nom, prénom, leur adresse professionnelle, les numéros de téléphone fixe et mobile.

Chaque entreprise ne pourra participer qu'une seule fois ou ne présenter qu'un seul candidat.

Pour le classement général, il ne sera retenu que l'établissement ayant la meilleure place.

Tout lot de pains au chocolat déposé au-delà des horaires ci-dessus entraînera l'élimination du candidat.

- Les pains au chocolat identiques devront impérativement être pur beurre.
- Ils devront peser entre 55 et 65 grammes (poids cuit).

Tous les pains au chocolat dont le poids n'est pas compris dans cette fourchette seront automatiquement écartés de la suite du concours.

ARTICLE 4 : NOTATION Grille de Notation :

- ✓ Cuisson 20 pts
- ✓ Brillance 20 pts
- ✓ Aspect visuel 20 pts
- ✓ Goût 20 pts
- ✓ Fondant 20 pts
- ✓ Feuilletage 20 pts
- **Total : 120 pts**

ARTICLE 5 : JURY

Le jury est composé du Président du Jury pour suivre le bon déroulement de l'épreuve ainsi que de 8 à 10 jurés professionnels choisis par l'organisation (8 à 10 boulangers-pâtisseries) et d'un panel de consommateurs au nombre de 2.

Toute personne, employée ou employeur, d'un concurrent participant, tout professionnel de la formation ou démonstrateur de meunerie ayant travaillé ou travaillant avec un des candidats, ne pourra être membre du jury. Les décisions du jury seront sans appel.

Les membres du Jury seront convoqués à 16h40.

ARTICLE 6 : PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Les résultats de ses concours seront proclamés **aux alentours de 18h00.**

Les trois premiers lauréats recevront chacun un diplôme. Un vin d'honneur suivra.

Le vainqueur sera celui qui aura obtenu le plus de points Il sera établi un classement valorisant le 1er, le 2ème et le 3ème. Les 7 autres candidats suivants recevront un titre de « Finaliste ».

En cas d'ex aequo, la voix du président du jury est prépondérante. Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement. Si le candidat arrivé 1er, 2ème ou 3ème (chef d'entreprise, salarié ou apprenti) est issu d'une entreprise de boulangerie-pâtisserie multi-site, le titre obtenu sera affiché dans le magasin lauréat.

Pour valider la participation des candidats :

- **voir la fiche de renseignements**



Groupement professionnel
de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie
du LOIRET

CONCOURS DÉPARTEMENTAL DU MEILLEUR PAIN AU CHOCOLAT 2023

Thierry Villard
Président

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

AUTORISATION DU MAJEUR

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,
Vu le Code de la propriété intellectuelle,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de votre image et/ou de votre voix dans le cadre du concours et pour les modes d'exploitation.

L'enregistrement de votre image/votre voix sera réalisé sous l'autorité de :

M. VILLARD Thierry

Président de la Chambre Patronale de la Boulangerie du Loiret

L'enregistrement aura lieu lors des concours départementaux organisés par la

Chambre Patronale de la boulangerie du Loiret

7 rue Le Moyne de Bienville 45100 ORLEANS – 02 38 56 38 49

et lieux indiqués ci-après :

à l' AGENCE MAPA

Centre commercial Les 15 Pierres, Avenue du Traité de Rome

45750 ST PRYVE – ST- MESMIN

Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de votre image et/ou de votre voix susceptible de porter atteinte à votre dignité, votre réputation ou à votre vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je soussigné(e) (*prénom, nom*)

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels. Je reconnais expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, voire de mon nom.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, dans le cadre exclusif du projet exposé ci-avant :

OUI NON

Fait à Orléans, le 8 septembre 2023

NOM :

Le Président,

Le candidat,
Signature précédée de la mention
« bon pour accord »
